



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
26.01.2011

Date de la convocation des conseillers :
26.01.2011

point de l'ordre du jour no:
08-B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 4 février 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Codello, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Office social: Approbation du budget pour l'exercice 2011

Vu la délibération du 10 décembre 2010 de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette arrêtant le budget pour l'exercice 2011 présenté par le président de l'office social ;

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu le règlement organique des bureaux de bienfaisance du 11 décembre 1846;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**approuve
à l'unanimité**

le budget pour l'exercice 2011, à savoir :

1) Service ordinaire :

en recettes à la somme de	5.277.850,00 EUR
en dépenses à la somme de	5.277.850,00 EUR

2) Service extraordinaire (Fonds de roulement) :

en recettes à la somme de	300.000,00 EUR
en dépenses à la somme de	300.000,00 EUR

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 04.02.2011.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,